



ARES GROUPE

S.A.R.L.

Siège social :
14 rue Alek PLUNIAN
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande

RCS RENNES 433 742 343

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la
société ARES GROUPE, société à responsabilité limitée en société
par actions simplifiée



Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ARES GROUPE, société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

Aux associés de la société ARES GROUPE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société et en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels de la société ARES GROUPE arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître à cette date un résultat de 4.582.534 euros, des capitaux propres de 129.136.432 euros et un capital social de 1.375.430 euros.
- Nos travaux d'audit, encore en cours à ce jour, ne remettent pas en cause les comptes tels qu'ils ont été établis au 31 décembre 2024 sous la responsabilité de la gérance, notamment en ce qui concerne la valeur des éléments de l'actif et du passif pour les besoins de la mission de commissariat à la transformation.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2024. Cependant, nous nous sommes entretenus avec la Direction et avons obtenu les données comptables enregistrées jusqu'au 12 juin 2025 ne révélant pas de détérioration des capitaux propres.
- Par ailleurs, nous avons obtenu de la part de la gérance, une lettre d'affirmation confirmant que l'ensemble des informations nécessaires ont bien été mises à disposition et que les événements postérieurs à la clôture, ne remettent pas en cause les options et estimations prises au 31 décembre 2024.



En conséquence, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Cesson-Sévigné,
Le Commissaire aux comptes
Groupe SECOB Rennes

Etienne MEESEMAN